



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20210628-DEC-AG-21-059-AU
Date de télétransmission : 05/07/2021
Date de réception préfecture : 05/07/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Décision du 28 juin 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

OBJET : Réfection de la toiture du local du terrain de tennis de Furiani (Consultation n°2021-001DT)

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes en matière de commande publique : la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini par décret (214 000€ HT à ce jour) ;

Décision du 28 juin 2021

OBJET : Réfection de la toiture du local du terrain de tennis de Furiani (Consultation n°2021-001DT)

Vu la consultation n°2021-001DT lancée le 30/04/2021 ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la Direction des Travaux (maîtrise d'œuvre interne) ;

DECIDE

D'attribuer le marché lancé sous forme d'une consultation simple pour la réfection de la toiture du local du terrain de tennis de Furiani, 20600 Furiani, à la SARL Ebénisterie du Lancone, sise 20620 Biguglia (n°SIRET 52925001100010), pour un montant de 15 540 € HT ;

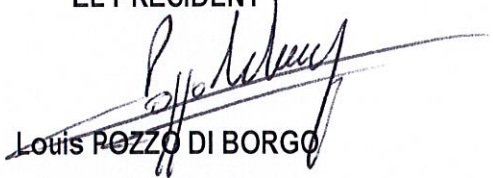
DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération, chapitre 21 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 05 JUIL. 2021
et publication ou notification
du 05 JUIL. 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOUJRAOUI

Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification